

<http://snetap-fsu.fr/CAP-du-19-septembre-2017-vos-elu-es-CGT-FSU.html>



# CAP du 19 septembre 2017 : vos élu.es CGT/FSU

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des Adjointes Administratifs -



Date de mise en ligne : mercredi 20 septembre 2017

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**En introduction, l'administration a rappelé la raison de cette [CAP](#) supplémentaire, à savoir :**

- Le manque de temps lors de la dernière CAP pour le traitement du nombre conséquent de recours (36)
- La nécessité de se laisser du temps pour une analyse complémentaire à partir des structures aidées par les [IGAPS](#).

Malgré le nombre de demandes (41 à ce jour) l'administration veut relativiser ce chiffre en le rapprochant de l'ensemble des agents de catégorie C, et qui de fait ne représente environ que 1,5%.des effectifs.

L'administration reste consciente de la complexité de ce système (à l'instar de tous systèmes indemnitaires), qui résulte d'un changement à mener depuis l'apparition d'une liaison avec la fonction (ce qui n'existait pas avec le système précédent).

Elle réaffirme sa volonté de mise en place d'un système équitable, limité à deux groupes de fonctions ; dont le but est de limiter les impacts divers :

- Financier d'abord avec une plus grande étroitesse entre les deux groupes et avec l'apparition d'une garantie indemnitaire (GI) non tributaire d'un changement d'échelon,.
- Mais aussi la réduction d'un impact sur les mobilités par une harmonisation entre les différents services du MAA.

Les représentants [CGT-FSU](#) sont intervenus pour rappeler que ce taux pourrait être différent dès lors que certains agents de catégorie C du MAA n'émargent toujours pas au [RIFSEEP](#) (c'est le cas notamment des agents de l'[ASP](#) et de FranceAgrimer).

41 recours étaient donc présentés en séance de rattrapage de la [CAP](#) de mai 2017, répartis et traités par catégorie, comme suit :

Nombre de recours	Types de recours	Avis de l'administration
4	recours liés aux modalités de calcul du RIFSEEP	Irrecevabilité de l'administration
2	recours sur la modification de la garantie indemnitaire liés à l'indemnité de comptabilité matière	Régularisation avec effet rétroactif au 01/01/2016
3	recours sur la perte indemnitaire entre 2015 et 2016	Courrier explicatif aux agents Avis défavorables
29	recours sur la classification dans le groupe 2 dont 13 liés aux fonctions de régisseur d'avance et de recettes	Sur le 13 recours liés aux fonctions de régisseur : 4 expertises 4 avis favorables 5 avis défavorables Pour les 16 autres recours : 12 avis défavorables 2 avis favorables 2 cas déjà régularisés
1	recours entretien professionnel	Proposition de suivi <a href="#">IGAPS</a>

2	recours sur la situation individuelle de l'agent	Proposition de suivi IGAPS
---	--	----------------------------

Les représentants CGT-FSU ont fait remarquer qu'un peu plus de 56 % d'entre eux concernent le secteur Enseignement agricole.

Les débats qui ont suivi, ont révélé la méconnaissance des tâches effectuées dans les différents services. L'administration reconnaît cependant la multitude de missions figurant sur une même fiche de poste et de fait la polyvalence des agents ; d'où la difficulté d'une répartition entre les deux groupes.

Les représentants CGT-FSU entendent bien réclamer une modification de la note de service spécifique du RIFSEEP des catégories C (N°904), à savoir :

- Un focus particulier sur le tableau des groupes de fonctions.
- La reprise de l'annexe 6 de la nouvelle note de service générale concernant le RIFSEEP (la nouvelle note N°303 ayant abrogé la note N°432)

Dans le cas du traitement des recours liés aux fonctions de régisseur l'administration a appliqué la doctrine suivante : si l'agent ne percevait pas auparavant la prime « régisseur », alors son classement s'effectuera en groupe 2 (dans le cas d'informations insuffisantes dans le dossier individuel des agents une expertise pourra être demandée).

Les représentants CGT-FSU ont fait valoir, les contenus des dossiers (lorsqu'ils existaient\*), les degrés d'autonomie figurant sur les entretiens d'évaluation, les propositions des notateurs pour des changements en catégories B ; en vain ; l'administration restant arcbutée sur sa doctrine en arguant que pour certains agents, il s'agissait de missions occasionnelles ou de missions de secrétariat-comptabilité.

\* lors de l'examen des dossiers individuels par les représentants CGT-FSU, ceux-ci ont constaté l'absence dans de nombreux dossiers des fiches de poste et des entretiens professionnels ; (parfois seul le courrier de recours y figurait), limitant le travail potentiel des élus.

Dans le cas des recours liés aux fonctions de gestionnaire de bourses, l'administration a appliqué la notion géographique, à savoir tout ce qui concerne le niveau départemental entraîne un classement systématique dans le groupe 2.

**Les représentants CGT-FSU non signataires du RIFSEEP, ont réaffirmé leur opposition à ce régime indemnitaire, en restant cohérents : ils ne se sont pas abstenus, mais ont voté « contre » les avis défavorables de l'administration pour le passage en Groupe 1 de ces agents.**

En raison du caractère confidentiel des données, les représentants CGT-FSU ont envoyé le résultat de chaque recours aux intéressés.

Vos représentants CGT-FSU à la CAP des adjoints administratifs

Grade	Titulaire	Suppléant
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Caroline BRUKHANOFF <a href="#">EPL</a> de Carpentras <a href="#">Caroline Brukhanoff</a>	Mireille BONNEVIE <a href="#">DDCSPP</a> du Lot et Garonne <a href="#">Mireille Bonnevie</a>

## CAP du 19 septembre 2017 : vos élu.es CGT/FSU

---

Adjoint administratif principal de 2ème classe	Jérôme LEBON <a href="#">DRAAF</a> Normandie <a href="#">Jérôme Lebon</a>	Michèle CABIOCH DDT de l'Orne <a href="#">Michèle Cabioch</a>
Adjoint administratif de 1ère classe	Delphine PETIT DRAAF Champagne Ardenne <a href="#">Delphine Petit</a>	Brigitte LECORNEY DRAAF Alsace <a href="#">Brigitte Lecorney</a>